



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à L'État dans le Calvados

Caen, le 21/11/2022

Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le Calvados, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

Arrondissement de Caen	Caserne Le Flem 29, avenue du 43e régiment d'artillerie 14000 Caen
Arrondissement de Lisieux	Caserne de Gendarmerie 12, boulevard Duchesse Fournet 14100 Lisieux
Arrondissement de Vire	Brigade de gendarmerie Vire Normandie 1, rue des Tribunaux 14500 Vire-Normandie

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront avec des formalités administratives simplifiées auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer (motif à justifier), vous pourrez prendre rendez-vous via le 02 31 30 66 79 pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 02 31 30 64 00 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans le Calvados sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes